

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2023

Convocation adressée individuellement à chaque Conseiller en exercice le 8 septembre 2023 pour la séance du Conseil Municipal du jeudi 14 septembre 2023 à 18H30.

ORDRE DU JOUR

- 1°) Bilan des délégations au Maire du 1^{er} avril au 30 juin 2023
- 2°) Tarifs de la bibliothèque Marie-Louise GOFFART
- 3°) Instauration de l'obligation de dépôt de permis de démolir sur le territoire communal
- 4°) Informations du Maire

Etaient présents : Monsieur Mathieu SONNET, Madame Liliane PASSEFORT, Monsieur André ESCOBAR, Madame Magali CAPLET, Monsieur Joseph MUCCILLI, Madame Sylvie PEREZ, Monsieur Dominique BERNIER, Monsieur Akim BOUZIDI, Madame Lucie HAMOUDI, Monsieur Gilles HERMANT, Madame Danielle HUART, Monsieur Daniel HYON, Madame Nadia SANSERI, Mme Laura DUPUIS, Monsieur Miguel FERNANDEZ, Monsieur Eric GUERINY, Madame Laurence MARECHAL

Absents excusés : Madame Virginie KASPESZYK (pouvoir Mme HAMOUDI) - Monsieur Mohamed OUBARI (pouvoir à Mme PASSEFORT) - Madame Katia GUGERT (pouvoir à Mme PEREZ) - Monsieur Harold PONSART (pouvoir à M. SONNET) - Monsieur Gary LEVA - Monsieur Aurélien BOISTAY.

Le secrétariat de la séance était assuré par : Madame Lucie HAMOUDI

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseiller(e)s présent(e)s. Il indique les excusé-e-s, les pouvoirs enregistrés et constate le quorum.

Au nom de l'ensemble du Conseil municipal, il félicite Madame Laura DUPUIS pour la naissance de son fils Marceau.

Il est ensuite procédé à l'adoption par les Conseillers municipaux du compte-rendu de la séance du 6 juillet 2023. Sans remarque particulière, il est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

N° 14.09.23/71 : Bilan des délégations au Maire pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2023

Le Maire expose :

PRESTATIONS :

- Le marché de transport scolaire 2023/2024 a été attribué aux AUTOCARS FRANCOTTE pour un montant journalier de 298 € HT soit 327.80 € TTC,
- J'ai renouvelé le contrat des prestations de nettoyage des bâtiments pour le 2^{ème} trimestre 2023 avec la société A G NET pour un montant de 10 968,18 € TTC

SPECTACLES :

- J'ai signé avec la Cie des Mangeurs de Cercles un contrat d'un montant de 3 586.40 € TTC pour l'inauguration de l'Espace culturel des Carmélites le samedi 16 septembre 2023,
- J'ai signé une convention avec l'association COTE COUR pour proposer 2 spectacles enfants le 28 et 29 septembre 2023 pour un montant de 2 245 € TTC,
- J'ai signé un contrat pour une pièce de théâtre programmée le 27 janvier 2024 avec la compagnie MOI je VEUX CHANTER d'un montant de 500 € TTC

FETES et CEREMONIES :

Commune de Fumay

14 septembre 2023

J'ai signé différents contrats pour l'organisation des manifestations communales, comme suit :

- Balade artistique à vélo journée musicale par MUSICIENS des MONTS DU REUIL pour un montant de 211 € TTC
- Fête des Quais du 10 juillet 2023 Animation GIROPODE par JACLR pour un montant de 250 € TTC
- Fête des Quais Prestation musicale par TROPICQUES DISCO pour un montant de 250 € TTC,
- Fête des Quais Prestation musicale par RUE DE L'APPE pour un montant de 250 € TTC,
- Feu d'artifices du 14 juillet 2023 par JOUETS SPECTACLE DE L'EST pour 5 204,40 € TTC
- Prestation musicale des 13 et 14 juillet par DUO NOSTALGIE pour un montant de 500 € TTC,
- Prestation sonorisation des 13 et 14 juillet par INSOMNIE DJ pour un montant de 500 € TTC

TRAVAUX

Dans le cadre de la mise en œuvre des différents projets votés à l'unanimité par l'assemblée délibérante, j'ai accepté les factures désignées ci-dessous :

- **Aire de Camping-car :**
 - o raccordement ENEDIS : 12 361,68 € TTC
 - o raccordement VEOLIA : 602,40 € TTC
 - o routeur Internet + abonnement en attendant la fibre : 115,20 € TTC
- **Lotissement avenue de l'Europe Charnois :**
 - o Etude géotechnique : 3 486 € TTC (GEOTEC)
- **Démolition de la maison LEEMANS :**
 - o Démolition + création d'un parking : 32 536,14 € TTC (SADDEK)
 - o Réfection des façades : 7 920 € et 2 000 € TTC (COCHARD)
- **Etude d'un réseau de chaleur :** 22 800 € TTC (Bureau d'études ETNR)
- **Sinistre complexe sportif :**
 - o Portes intérieures et extérieures : 22 893,60 € TTC (HEURELEC)
 - o Hublots gym et tennis sur portes intérieures : 1 986,24 € TTC (BULCOURT PLATRERIE)
- **Commande de matériel pour l'Espace Culturel des Carmélites :**
 - o Meubles intérieurs bibliothèque : 46 864,03 € TTC (FLOQUET)
 - o Meubles intérieurs musée : 10 157,53 € TTC (FLOQUET)
 - o Matériel extérieur musée : 6 058,12 € TTC (JPP)
 - o Poubelles : 898,62 € TTC (JPP)
 - o Signalétique : 1 062,11 € TTC (SIB 59)
 - o Photo : 594 € TTC (SOPAIC)
 - o Cimaises : 790,32 € TTC (LEGALLAIS)
- **Suivi du marché ENGIE :** 4 200 € TTC (ETNR)

ASSURANCES :

- J'ai accepté les indemnités de sinistres versées par notre assureur **SMACL** pour le contrat 'Dommage aux biens' d'un montant de 21 893,60 € (2 sinistres complexe sportif).

CONCESSION CIMETIERE

- J'ai délivré 2 concessions cinquantenaires nouvelles ainsi que 2 cases Columbarium dans le cimetière communal.

Le Conseil Municipal,

Considérant la délibération n° 04.06.20/28 du 4 juin 2020, par laquelle le Conseil municipal a délégué certaines de ses attributions à Monsieur le Maire,

Considérant qu'en application de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée délibérante doit être tenue informée des décisions prises découlant des délégations données,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

PREND : acte de cette communication.

N° 14.09.23/72 : Tarifs de la bibliothèque 'Marie-Louise GOFFART'

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE : les conditions d'adhésion et les tarifs comme suit :

- la consultation des documents est gratuite,
- le prêt à domicile est consenti moyennant le règlement d'une cotisation annuelle de 6 €,
- cette cotisation n'est en aucun cas remboursable,
- les lecteurs âgés de moins de 18 ans bénéficient de la gratuité de l'inscription.

N° 14.09.23/73 : Instauration du permis de démolir**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles R.421-26 à R.421-29,

Vu l'ordonnance 2005-1527 du 08 décembre 2005 portant réforme du permis de construire et des autorisations d'urbanisme,

Vu le décret n° 2007-18 du 15 janvier 2007 pris pour l'application de l'ordonnance susvisée,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal du 25 juin 2020,

Considérant que le Conseil Municipal peut décider d'instituer le permis de démolir sur son territoire, en application de l'article R.421-27 du Code de l'Urbanisme,

Considérant que le permis de démolir, outre sa fonction d'outil de protection du patrimoine, permet d'assurer un suivi de l'évolution du bâti communal,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE : d'instaurer le permis de démolir sur l'ensemble du territoire pour tous travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction, en application de l'article R.421-27 du Code de l'Urbanisme.

AUTORISE : Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires s'y rapportant.

Informations du Maire :

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble du Conseil municipal l'invitation pour l'inauguration de l'Espace Culturel des Carmélites programmée ce samedi 16 septembre 2023 à 10h30.

Il informe également les Conseillers municipaux de l'ouverture prochaine de la saison culturelle ainsi que la tenue prochaine de la Foire Saint Michel le dernier dimanche de septembre comme chaque année qui accueillera pour la première fois une calèche qui promènera les visiteurs qui le souhaitent dans les rues fumaciennes.

Enfin, Monsieur le Maire annonce la tenue de la prochaine séance du Conseil qui aura lieu le 19 octobre avec la présentation des finances de la Ville par Monsieur CARPENTIER, Inspecteur des Finances publiques, Conseiller aux décideurs locaux sur le territoire intercommunal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H30.

Le Maire,
Mathieu SONNET

La secrétaire,
Lucie HAMOUDI

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2023

N° 14.09.23/71 : Bilan des délégations au Maire pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2023

N° 14.09.23/72 : Tarifs de la bibliothèque 'Marie-Louise GOFFART'

N° 14.09.23/73 : Instauration du permis de démolir